

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 22 février 2007 nommant les membres de la
Commission de promotion de la santé à l'école**

A.Gt 25-07-2011

M.B. 01-12-2011

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école, l'article 28, §§ 1^{er} et 9;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 février 2002 relatif à la commission de promotion de la santé à l'école;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 février 2007 nommant les membres de la commission de promotion de la santé à l'école;

Considérant qu'il convient de remplacer les membres démissionnaires;

Considérant que les personnes reprises à l'article 1^{er} remplissent les conditions prévues par l'article 28, § 1^{er}, alinéa 2, du décret du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école et à l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 février 2002 relatif à la commission de promotion de la santé à l'école,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 février 2007 nommant les membres de la Commission de promotion de la santé à l'école sont apportées les modifications suivantes :

le 3^o, 2^e tiret est remplacé par la disposition suivante :

«- Mme Isabelle Godin, effective, et Mme Bernadette Taeymans, suppléante;»

le 4^o, 1^{er} tiret est remplacé par la disposition suivante :

«- Mme Claire Kagan, effective, et Mme Marie Ernst, suppléante;»

le 7^o, a), 1^{er} tiret est remplacé par la disposition suivante :

«- Mme Joëlle Lacroix, effective, et Mme Johanna de Villers, suppléante;»

A l'article 2 de l'arrêté précité sont apportées les modifications suivantes :

le 1^o, 1^{er} tiret est remplacé par la disposition suivante :

«- Mme Catherine Lemièrre, effective, et Mme Anne Liesse, suppléante;»

le 3^o, 1^{er} tiret est remplacé par la disposition suivante :

«- Mme Madhy Kosia, effective, et Mme Marie-Claire Minne, suppléante;»

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 25 juillet 2011.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des

chances,
Mme F. LAANAN

